



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Commune de Ploemeur

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT DE L'IMPASSE DUGUESCLIN ET DES ABORDS SUD ET RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES EMPRISES OUEST ET NORD DE L'ILOT BOIS-PIN

du Vendredi 21 février 9H00 au lundi 12 mars 2025 à 21h

Par arrêté du 30 janvier 2025 n°DAUF/2025/002, une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement du domaine public de l'impasse Duguesclin et les abords sud de l'ilôt Bois-Pin et sur le projet de classement dans le domaine public des emprises nécessaires à l'élargissement des trottoirs sur la Rue Duguesclin à l'ouest de l'ilôt et au nord sur la rue des Celtes fera l'objet d'un classement dans le domaine public.

### Organisation de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours consécutifs : du vendredi 21 février à partir de 9H00 au lundi 10 mars à 12H00. Cette enquête publique se tiendra au Pôle Municipal de Kerdroual, 10 rue Gustave Eiffel à Ploemeur.

Monsieur Bernard Boulic, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public au pôle Municipal de Kerdroual :

- Le vendredi 21 février 2025 de 9H00 à 12H00
- Le lundi 10 mars 2025 de 10H00 à 12H00

Le dossier d'enquête publique sera consultable du vendredi 21 février 2025 – à partir de 9h00 jusqu'au lundi 10 mars 2025 – 12h00 au pôle municipal de Kerdroual, 10 rue Gustave Eiffel, Ploemeur pendant toute la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture au public du pôle ; du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant toute la durée sur le site de la commune de Ploemeur [www.ploemeur.com](http://www.ploemeur.com) ou sur <https://jeparticipe.ploemeur.com>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête papier au pôle municipal de Kerdroual à Ploemeur ;
- soit en les adressant par courrier à : Monsieur Boulic, commissaire enquêteur / Enquête publique sur la modification n°6 du PLU de Ploemeur. Mairie de Ploemeur, 1 rue des écoles, 56274 Ploemeur Cedex.
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse <https://www.jeparticipe.ploemeur.com> ;

### **Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur :**

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune le rapport d'enquête et ses conclusions motivées concernant le projet de PLU arrêté.

Ces documents seront ensuite tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune, durant un délai de deux mois à compter de la remise des documents par le commissaire enquêteur.

### **Décision au terme de l'enquête :**

Au terme de l'enquête et après l'avis du commissaire-enquêteur, le conseil municipal devra délibérer sur le déclassement et le classement et se prononcera sur l'échange foncier.